

Suppression de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) : des vies en danger !

Les chômeur·euses sont depuis longtemps les bouc émissaires des politiques antisociales des gouvernements libéraux. A tel point que les réformes s'enchaînent voire se télescopent. A peine l'encre de la régression précédente est-elle sèche que déjà se profile la suivante, oubliant même de valider la première et la clause de revoyure prévue. Et faire ainsi peser un risque juridique sur ses propres engagements !

Attaquer les 320 000 chômeur·euses en fin de droit, bénéficiant de l'ASS, est plus facile pour le gouvernement que de taxer les actionnaires du CAC 40, qui ont touché près de 100 milliards d'euros de dividendes en 2023. Cette stratégie gouvernementale vise à accentuer la division entre travailleur·euses en emploi et les autres : pas d'augmentation de salaires pour les premiers, on diminue les revenus des seconds, les stigmatisant et risquant de les faire basculer sous le seuil de pauvreté.

De plus, en passant de l'ASS au RSA, les chômeur·euses basculent d'un financement étatique à un financement départemental. A charge donc aux collectivités de s'en débrouiller et de trouver les financements pour les prendre en charge. Autant dire que dans le contexte actuel, ce seront encore des coupes claires dans les services publics qui seront promises. Ce sera obliger les allocataires ASS aux heures d'activités hebdomadaires, 15h au minimum et la possibilité pour le patronat de disposer d'un nouvel apport de travailleur·euses gratuites sous peine de perte de ses maigres revenus. Et donc par voie de conséquence de nouvelles dégradations des salaires et conditions de travail des travailleur·euses en emploi.

Sans compter que :

- l'ASS et le RSA obéissent à des règles d'attribution différentes, les plafonds étant ainsi bien plus élevés pour toucher l'ASS que le RSA
- si la période de versement de l'ASS compte dans les trimestres de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein, ce n'est plus le cas pour les allocataires du RSA.
- certain·es chômeur·euses en situation de handicap pouvaient encore cumuler leur allocation adulte handicapé (AAH) avec l'ASS : ce ne sera plus possible avec le RSA.

L'Union syndicale Solidaires dénonce ces nouveaux coups de rabot sociaux d'autant plus insupportables qu'ils visent des dispositifs qui empêchent les populations socialement les plus fragiles de basculer dans la grande misère.

L'Union syndicale Solidaires revendique de **combattre le chômage subi, pas les chômeur·euses** : partage du temps de travail, hausse des salaires, recrutements massifs dans les services publics et les secteurs écologiques ! Mise en place d'un véritable statut du salarié avec garantie du salaire entre deux emplois ! Indemnisation de l'ensemble des chômeur·euses avec ou sans papiers, au minimum du SMIC ! Et en attendant, pas de minimas sociaux en dessous du seuil de pauvreté.

Décence et dignité pour les plus pauvres et pour tous·tes les travailleur·euses, avec ou sans emploi.